

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 09

L'an deux mil douze, le vingt six octobre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 19/10/2012

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., JACOMET M., LEYDET P., DROGOUL- SPANU D., REYNAUD P.
et Mmes GIORDANO E., RIGALT N..

Absents excusés : Mrs HONNORAT J., MASSE O., Mme OBRADOS A. *qui a donné procuration à Mr PESCE A..*

Objet: projet éolien sur le Puy du Rent/étude de faisabilité

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée Délibérante les différents échanges qui a entretenu avec la société Maïa Eolis et rend compte des réunions auxquelles il a participé en compagnie des représentants des communes de Méailles et Allons par rapport à l'implantation d'éoliennes sur le plateau du Puy du Rent.

A la suite de cet exposé et après examen des documents fournis :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres d'autoriser la société Maïa Eolis à étudier la faisabilité d'un projet éolien sur son territoire.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



R.F.

Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 29/10/2012
004-210400909-20121026-DE_2012_14-DE